

**2006/6356 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme - LICRA sise, 1 rue Lavoisier 69003 Lyon et approbation d'une convention triennale d'objectifs et de moyens** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/04/2006, p. 0611)

Rapporteur : Mme AHMINE Sabiha

Mme AHMINE Sabiha, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le rapport que nous avons aujourd'hui entre les mains, portant sur une convention d'objectifs et de moyens, établie pour une durée de trois ans entre la Ville de Lyon et la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), intervient dans un contexte national et local où, malheureusement, les discriminations préméditées sont en hausse.

En effet, comme le constate avec amertume le Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), M. Joël Thoraval, qui vient de remettre son rapport annuel 2005 sur « la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie » au Premier Ministre : « Malgré les efforts déployés en terme de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir ».

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite ainsi contribuer, à travers cette subvention –convention tri-annuelle à la LICRA- à remplir son rôle de vigilance et de propositions, face à ces phénomènes extrêmement inquiétants, complexes et barbares.

Car, à l'image de la forte mobilisation citoyenne, qui a eu lieu lors de la marche unitaire pour la vérité, le 26 mars dernier à Lyon, en hommage à M. Chaïb Zahef, « seule une mobilisation forte de tous, permettra de faire reculer le racisme et l'antisémitisme dans les esprits et dans les actes ».

Si comme le stipule la loi, la répression des auteurs d'actes racistes, antisémites et xénophobes est nécessaire, une lutte efficace contre ces phénomènes doit essentiellement se faire en amont. Il s'agit surtout de prévenir, en développant la formation des acteurs de terrain, en favorisant l'éducation et l'enseignement nécessaires, en assurant un soutien financier aux associations de lutte et en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation.

C'est dans ce sens qu'intervient notre action aujourd'hui, en direction de la LICRA, qui organise chaque année sur notre ville, depuis 22 ans maintenant, la remise du prix Gilbert Dru, en partenariat avec le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

Ce prix, qui récompense un travail visant à combattre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, la xénophobie, porte le nom d'un étudiant lyonnais, responsable de la jeunesse étudiante chrétienne, abattu, avec ses camarades, sur la place Bellecour, par la Gestapo le 27 juillet 1944. Il n'avait que 24 ans.

Fondée en 1927, il faut rappeler que la LICRA est la plus ancienne association militant à travers le monde contre le racisme, contre tous les racismes, et l'antisémitisme.

Son objectif, son seul objectif, est de défendre toutes les victimes d'actes racistes et antisémites, de lutter contre toutes les formes de discriminations dans les domaines du travail, du logement, des loisirs et de former des citoyens responsables pour demain en leur apprenant à vivre la démocratie au quotidien.

Afin de sensibiliser la jeunesse sur le danger que représente le racisme, la LICRA a récemment signé une convention avec le Ministère de l'Education Nationale, donnant lieu à de nombreuses interventions dans les établissements de la Ville, scolaires, écoles et collèges, de Lyon et de sa région.

Il est proposé aux enseignants, d'une part, d'être initiés à des méthodes pédagogiques innovantes dans la finalité et la promotion des idées de tolérance et de diversité culturelle, du vivre ensemble, et aux élèves d'être acteurs ou réalisateurs d'actions inscrites dans des colloques, avec pour support la culture et plus particulièrement le théâtre. La LICRA participe également à la fête de l'Egalité, qui a eu lieu sur la place Carnot le 25 mars dernier au sein de notre ville, accède aux Maisons de Justice, siège au Conseil Lyonnais du Respect des Droits.

C'est pourquoi, compte tenu des objectifs que cette Association s'est assignés et pour lesquels la Ville de Lyon apporte une attention toute particulière, je vous propose qu'une subvention de 10.000 euros lui soit allouée et qu'une convention d'objectifs et de moyens soit établie pour une durée de trois ans entre la Ville de Lyon et la LICRA.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez d'attribuer une subvention de 10.000 euros à la LICRA. Notre Groupe votera contre cette proposition pour trois raisons :

La première, et nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, c'est parce que nous considérons que cette Association poursuit en grande partie des objectifs de nature politique. Elle soutient d'ailleurs souvent tel ou tel candidat lors des échéances électorales. C'est son droit le plus strict mais, dans ce cas, nous considérons que notre collectivité doit respecter le principe de neutralité et donc ne pas la subventionner.

Deuxième raison, nous pensons que l'instruction civique en direction des élèves des collèges et des lycées reste du domaine de l'Etat. L'Education Nationale dispose pour cela d'un budget spécifique et nous ne voyons aucune raison d'y suppléer, via cette association, en faisant appel à l'argent du contribuable lyonnais.

Enfin, nous considérons, comme vous-même, que la lutte contre les discriminations est une priorité d'une société démocratique. Cependant, pour que cette lutte soit crédible, elle ne doit oublier personne. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la LICRA fait preuve de myopie sélective. A l'examen des actions qu'elle mène, on voit bien que pour elle toutes les victimes ne se valent pas. Cette iniquité n'est pas admissible. Je vous remercie.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous, nous pensons qu'il est très important de soutenir la LICRA aujourd'hui où notre pays affiche trop de tolérances envers les mots et les actes racistes. Ce sont des signes répétés dans les lycées, dans les stades, dans la rue et proposer d'enseigner la diversité culturelle, la vigilance à toutes formes de discrimination est indispensable.

Malheureusement, l'histoire est parfois victime d'oubli. La Ville de Lyon a donc raison de soutenir sur son territoire la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme née en 1927, comme vous l'avez rappelé.

La convention partenariale proposée par Sabiha Ahmine est un pas de plus pour la démocratie et nous lui apportons tout notre soutien. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Beaucoup de choses ont été dites sur la LICRA. On pourrait rajouter que cette organisation développe aussi au plan national avec l'appui des autorités du football, des campagnes contre le racisme et qu'il serait bon que la Ville de Lyon également appuie la LICRA sur ce genre de campagne, car il s'agit, en direction des jeunes footballeurs et de leurs dirigeants, des présidents des clubs mais aussi du corps arbitral, de faire en sorte que le racisme ou la xénophobie soient chassés des terrains le samedi après-midi ou le mercredi après-midi. Donc, je crois qu'aux propos de Sabiha Ahmine, on pourrait rajouter cet aspect-là, extrêmement important, du travail de la LICRA.

En ce qui concerne l'intervention de M. Lafond pour le Groupe Unir Pour Lyon, je considère que ce Groupe est récidiviste puisque ce n'est pas la première fois, dans cette enceinte qu'on nous tient ce genre de propos. Je crois que les Lyonnais trancheront, verront les contours idéologiques et politiques de ce Groupe. Je préfère m'abstenir de tout commentaire.

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire concernant les rapports d'attribution de subventions, c'est la deuxième fois que l'on intervient sur l'orientation de ce que serait une association.

On ne fait pas une enquête policière pour savoir de quelle origine politique est issu son Président. Alors, je vous le rappelle, s'agissant de la LICRA, puisqu'il est un peu connu, il s'agit de M. Gaubert, qui est parlementaire européen UMP.

Donc, lorsque effectivement, nous votons une subvention pour la LICRA on ne fait pas preuve d'acte idéologique invétéré, mais on considère effectivement que cette association soutient une cause qui est aujourd'hui une des causes essentielles dans notre monde contemporain et donc qu'il est bien de la soutenir dans la diversité des opinions des adhérents de cette Association.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Unir Pour Lyon a voté contre, sauf Mme Robin qui s'est abstenue.)

(Adopté.)